

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU FSE

*Réunion mercredi 17 juin 2020 à 14h
au collège René Cassin*

Cette assemblée générale extraordinaire est décidée par La Présidente suite au départ du trésorier Mr Jean-Paul Sarda.

Membres présents :

Maria-Isabel Ripert – professeur de lettres

Véronique Bonvalot – professeur de SVT, Présidente du FSE

Dominique Voiron – professeur d'EPS

Marie-Christiane Bonnet – professeur de lettres

Sylvain Lapeyre – professeur d'EPS

Séverine Guillaume – professeur de lettres

Sophie Deymier – CPE

Claire Polge de Combret– AESH

Mariella Ricou – parent délégué ALISO

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents dans cette assemblée, comme défini dans les statuts du FSE.

La séance débute à 14h.

Ordre du jour

1. Le FSE et son fonctionnement
2. Bilan des actions 2018-2019
3. Bilan des actions 2019-2020
4. Propositions pour un nouveau FSE
5. Election d'un bureau provisoire

1. Le FSE et son fonctionnement

Le fonctionnement du FSE a été exposé par Véronique Bonvalot aux membres présents. Voici les points abordés :

- ➡ Le FSE finance des projets à caractère éducatif. Il n'organise pas lui-même les projets. L'organisation des projets dépend des responsables qui font une demande de financement (professeurs, élèves dans le cadre du CVC...).
- ➡ Ces dernières années, Mr Sarda a géré les comptes en tant que trésorier. Il organisait aussi, secondé par la vie scolaire, la gestion des photos de classe, action qui représente une source importante de revenu pour le FSE et **engendre beaucoup de travail.**
- ➡ La plupart des demandes de financement étaient faites oralement auprès du trésorier et acceptées ou refusées. Ce fonctionnement « à l'oral », le manque de bilans écrits des actions financées et le rythme des réunions n'ont pas donné satisfaction. Ce fonctionnement doit être modifié, d'où la présente assemblée. Les membres sont d'accord avec le constat.

➤ **La banque et les comptes**

Le compte est actuellement à la Caisse d'épargne à St Orens.

Le compte est enregistré au nom de Foyer socio éducatif.

Mr Sarda a géré les comptes de l'association en tant que trésorier. La Présidente n'a eu accès aux comptes que très récemment, après le départ du trésorier.

Il existe 2 comptes : un compte courant et un compte livret association qui permet de garder un fond d'environ 2500 euros en cas de problème.

La banque ne donne pas du tout satisfaction :

- aucun interlocuteur n'a été disponible et efficace pour résoudre certains problèmes
- très difficile à joindre et peu réactive aux demandes.
- frais bancaires très élevés (bilan financier).

Les membres sont d'accord avec ce constat.

➤ **Le « couplage » AS - FSE**

Jusqu'à ce jour, lors de l'inscription de leur enfant au collège, les familles pouvaient, si elles le désiraient, verser une somme (11€) au FSE pour l'aider à fonctionner.

De cette somme, chaque année, 6€ étaient reversés à l'Association Sportive du collège, selon une convention qui, à ce jour, n'existe plus.

Ce fonctionnement a été modifié par Mr Maret, chef de l'établissement. Les parents feront donc, s'ils le souhaitent, 1 ou 2 chèques différents lors des inscriptions : un pour le FSE et un pour l'AS.

➤ **Le nombre d'adhérents-es**

Il était difficile à évaluer car les parents faisaient un chèque commun AS et FSE, ne donnant parfois qu'à l'un ou l'autre. Cette année, il a été évalué à 570.

2. Bilan financier 2018-2019

Le bilan est présenté pour l'année scolaire 2018-2019 pour plus de clarté.

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Somme	Intitulé	Somme
Remboursement AS	1815	Cotisations FSE + AS	4526
Photos Journée contre le harcèlement (développement pour vente)	76	Photos journée contre le harcèlement	608
Paielement photographe	4776	Encaissement Photos élèves et classes	7324 (2548 de gain pour le collègue)
		Intérêts 2018	18,96
Journée contre le harcèlement	1228,85		
Clubs (lecture, foot, basket, jeux foyer)	486,50		
Concours prix manga	140,95		
Actions pédagogiques (percussions africaines)	218,60		
Formation des délégués	118,00		
Elèves méritants	1105,20		
Caisse de solidarité	178,80		
MAIF	148,72		
Frais de compte 2019	178,00		
	10470,62		12476,96
	Bilan = Recettes – dépenses = 12476,96 – 10470,62		
	= 2006,34		

Le bilan 2018-2019 est donc excédentaire.

Les membres du conseil ont pu poser leurs questions. 3 membres ont fait remarquer que la caisse de solidarité ne devrait pas figurer sur ce bilan car le rôle du FSE n'est pas de financer des actions d'aide sociale, mais des actions éducatives. Ce genre d'aides doit être pris en charge par le fonds social du collège.

Cette remarque est prise en compte et validée par les membres du conseil : **à compter de ce jour, il est décidé qu'il n'y aura plus de dépense « caisse de solidarité ».**

Ce bilan est validé par les membres du conseil.

3. Bilan financier 2019-2020

Le bilan est présenté aux différents membres pour l'année scolaire 2019-2020, encore une fois pour plus de clarté.

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Somme	Intitulé	Somme
Remboursement AS	1905	Cotisations FSE + AS	6929
Paiement des photos de la journée contre le harcèlement	1479	Encaissement des chèques pour les photos de la journée contre le harcèlement	1479
Avance Yearbook	2760	Remboursement yearbook	2760
Journée contre le harcèlement	1618,61	Intérêts 2020	Non renseigné pour le moment
Clubs (lecture, foot, basket, jeux foyer)	20		
Concours prix manga	342,74		
Goûter rugby	21,52		
Sortie scolaire (Alhambra non remboursé)	472		
Formation des délégués	0		
Caisse de solidarité (workbook)	8,40		
Atelier robotique	750 (à verser)		
MAIF	155,82		
Frais de compte 2019	184,00		
5478,09		6929	
	Bilan : Recettes – dépenses		
	= 6929-5478,09		
	= 1450,91		

Le bilan est donc excédentaire sur l'année 2019-2020. Il est à noter que la photo de classe, source importante de revenus pour le FSE n'a pas eu lieu cette année.

Les membres se sont interrogés sur plusieurs points.

La question des **dons du FSE au collège** est posée : des dons peuvent être faits au collège pour financer des actions précises. L'acceptation est votée à l'avance lors d'un Conseil d'administration du collège. Que se passe-t-il si un don est fait au collège mais que le projet n'aboutit pas dans son intégralité? Le FSE ne peut alors rien récupérer de la somme puisqu'il s'agit d'un don. C'est le cas de l'atelier robotique cette année qui n'a pas pu bénéficier de toutes les interventions pour cause de Covid. L'assemblée décide de réfléchir à un fonctionnement différent.

Un membre propose qu'il y ait des enveloppes prévues et débloquées sur facture.
Cette proposition est validée par le conseil.

Un membre souligne le fait que les projets financés doivent concerner un maximum d'élèves. Le projet robotique, un projet très intéressant mais aussi très cher, n'a concerné qu'une douzaine d'élèves. L'assemblée prend en compte cette remarque et valide le fait que les choix de financement devront tenir compte du **nombre d'élèves** qui seront concernés par le projet.

Le bilan financier sur l'année civile 2019 est ainsi clôturé et adopté.

Le bilan 2020 ne peut toutefois pas encore être clôturé. Un bilan financier sur l'année 2020 sera présenté fin 2020 en assemblée générale.

4. Propositions pour un nouveau FSE

Ces propositions sont énoncées aux membres par Véronique Bonvallot, en tant que Présidente de l'association, en accord avec les remarques émises précédemment par les membres du conseil.

☞ **Les objectifs** sont :

- rendre le fonctionnement clair et lisible pour tous
- fixer un rythme de réunions des membres du bureau permettant de faire les choix de projets à financer et les sommes attribuées en fonction du nombre d'élèves concernés
- fixer clairement le rôle des membres du bureau
- donner un nouveau visage au FSE en impliquant davantage les différents acteurs (professeurs, parents délégués, élèves)
- constituer un nouveau bureau ouvert, diversifié, motivé et rigoureux sur la tenue des comptes

☞ **Proposition 1 : Modification du fonctionnement oral**

Toutes les demandes de financement de projet seront faites par écrit directement au FSE, en remplissant le formulaire dont un exemplaire du document est en pièce jointe.

Les participations se feront dans la mesure du possible sans intermédiaire, en finançant directement les actions auprès des organismes sollicités pour les projets, sur facture.

☞ **Proposition 2 :** Les actions financées en collaboration avec le collège feront l'objet d'une information systématique et d'un vote en Conseil d'administration du collège.

☞ **Proposition 3 : Redistribution des rôles au sein d'un futur bureau**

Le bureau sera l'organe exécutif du FSE. Il devra discuter lors de réunions régulières des actions à financer et communiquer les choix au personnel du collège ainsi qu'aux parents.

Le Président s'occupe de tâches administratives (préfecture, assurance) .

Il communique les bilans et fixe les dates de réunions.

Il peut convoquer le bureau et/ou le conseil d'administration pour réunion exceptionnelle si besoin.

Il organise une assemblée générale annuelle au cours de laquelle les bilans des actions, les états de compte et un bilan sur le fonctionnement sont communiqués.

Il peut proposer de nouvelles orientations s'il constate des dysfonctionnements ou pour améliorer l'organisation du FSE.

Il reçoit les demandes de projet et les conserve.

Le Président doit pouvoir avoir facilement accès à toutes les pièces (relevés de compte, factures, bilans...)

Le trésorier tient rigoureusement les comptes en les vérifiant régulièrement. Il conserve les relevés de comptes fournis par la banque. Il a accès au service de banque en ligne et gère les mots de passe. Il gère les démarches auprès de la banque, si besoin avec l'aide du Président.

Il doit pouvoir récupérer sans difficulté toutes les factures et les conserver.

Il encaisse les chèques de dons des parents sur le compte FSE. Il signe les chèques pour financer les actions choisies.

Il fournit un bilan financier précis minimum une fois par an.

Il participe au choix des actions et donne son avis sur les sommes à attribuer en fonction notamment de l'état des comptes.

Le secrétaire rédige les comptes rendus de réunions et d'AG avec les éléments fournis par le Président et par le trésorier.

Il rédige les documents internes au FSE : fonctionnement et règles, révision des statuts, modèle pour une demande de projet et tout autre document qui peut être utile.

Il participe aux réunions et donne son avis sur les actions à envisager.

Il gère la messagerie par mail (gmail) et les envois de bilan ou comptes rendus aux adhérents.

Chacun des membres titulaires du bureau pourra être aidé d'un membre suppléant, vice-président, trésorier adjoint, secrétaire adjoint. Les rôles d'adjoints pourront être assumés par des **élèves** afin de les impliquer et de les inciter à élaborer eux-mêmes des projets.

Une collaboration étroite devra être notamment mise en place avec le **Conseil de Vie Collégienne** (CVC).

➤ **Proposition 4 : La constitution d'un nouveau conseil d'administration du FSE**

La constitution d'un nouveau conseil d'administration constitué des membres du bureau et de membres actifs (nombre à définir) élus est proposée. Son rôle pourra être :

- de modifier les statuts un peu anciens du FSE

- de valider une fois par trimestre les choix et actions discutés par le bureau

La participation d'au moins 1 parent délégué ainsi que d'élèves est vivement souhaitée.

Le parent élu pourra avoir un suppléant.

Le conseil d'administration pourra délibérer de façon valable si au moins 1/3 de ses membres est présent. Les délibérations seront prises à la majorité des voix des membres présents.

➤ **Proposition 5 : Changement de banque**

La banque ne donnant pas du tout satisfaction (injoignable, peu réactifs sur les problèmes, frais très élevés), il faut clôturer le compte et en changer. Il faudra modifier le nom du compte .

➤ **Proposition 6 : Paiements- encaissements**

Toutes les opérations se feront, dans la mesure du possible, par **chèque**. Aucun argent en liquide ne sera encaissé. Les familles feront donc toujours des chèques à l'ordre du FSE, sauf cas exceptionnel.

Les encaissements de chèques devront être groupés et déposés en même temps sur le compte pour un même projet, sinon, on ne s'y retrouve pas.

➤ **Proposition 7 : Présentation des bilans**

Les bilans pourront être présentés en AG à 2 moments de l'année :

– un bilan année scolaire au mois de juin

– un bilan annuel pour l'année civile écoulée au mois de décembre lorsque les comptes sont clôturés.

➤ **Proposition 8** : Fixation annuelle d'un minimum d'argent devant rester sur le compte ou d'un maximum de dépenses à autoriser.

➤ **Proposition 9 : « Espaces » FSE**

– un meuble fermant à clé, où l'on pourrait regrouper tous les documents sera acheté par le FSE. Le Président, le trésorier et le secrétaire auront les clés.

– un tableau en salle des professeurs pour afficher les comptes rendus des dernières réunions et les réponses aux demandes de financement

– un espace sur l'ENT pour rendre accessibles les comptes rendus de réunions

5. Election d'un bureau provisoire et votes

Après exposition aux membres de tous les points précédents, l'élection d'un nouveau bureau a lieu.

Présidente : Véronique BONVALLOT

Trésorière : Maria- Isabel RIPERT

Secrétaire : Claire POLGE de Combret

Le bureau est élu à l'unanimité.

Les propositions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

- **Proposition 1 : Demande de financement écrite** (voir document annexe)
- **Proposition 3 : Redistribution des rôles au sein d'un futur bureau**
- **Proposition 5 : Changement de banque**
- **Proposition 7 : Présentation des bilans**
- **Proposition 9 : « Espaces » FSE**

Les autres propositions sont retenues mais à retravailler.

La séance se termine à 15h45.

F.S.E. Collège René Cassin
Avenue des Carabènes
31650 Saint Orens de Gameville

DEMANDE DE SUBVENTION PROJET RÉCRÉATIF, ÉDUCATIF OU CULTUREL

(à établir en double exemplaire et à transmettre au FSE dans les meilleurs délais : un casier FSE se trouve en salle des professeurs)

- Intitulé du projet : _____
- Responsable(s) du projet : _____
- Email de la personne responsable : _____
- Date ou période concernée : _____
- Classes concernées : _____ Nombre d'élèves : _____
- Coût détaillé du projet (joindre justificatifs et / ou devis) :

NON	OUI	Montant
-----	-----	---------

- Participation des familles :

NON	OUI	Montant
-----	-----	---------

- Participation du collège :

- Montant de la subvention demandée au FSE :

- Autres participations financières à ce projet :

Décision de participation financière du FSE :

REFUS – MOTIF(S) : _____

ACCORD pour une somme de : _____

À Saint Orens de Gameville, le
Le président du FSE